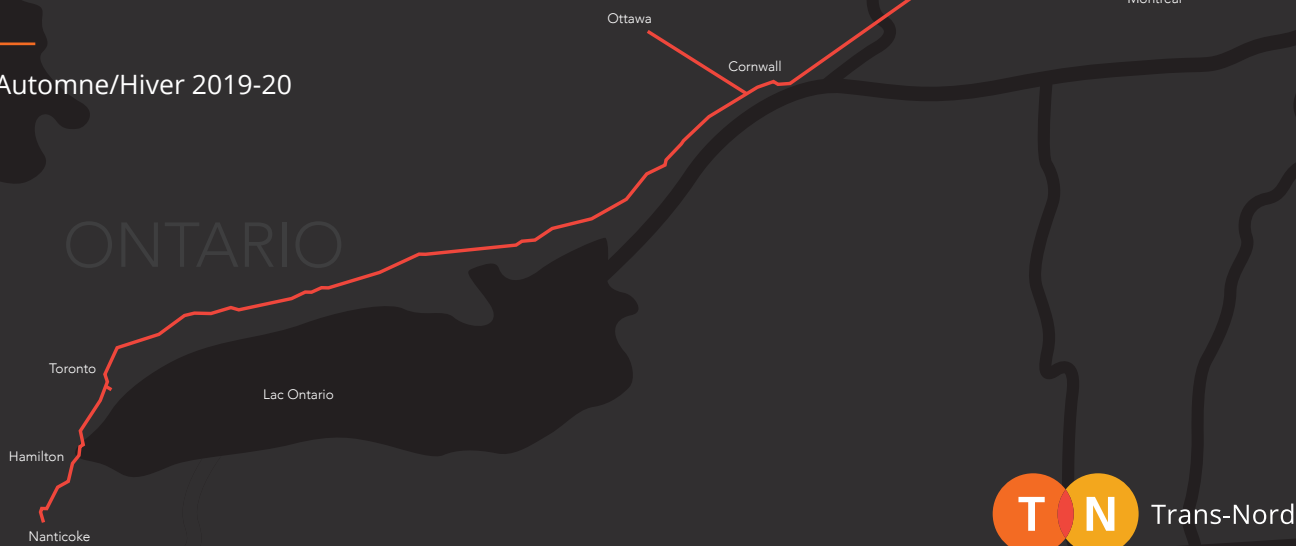


PTNIInfo

Infolettre Automne/Hiver 2019-20



L'Office national de l'énergie devient la Régie de l'énergie du Canada

Dans le cadre du projet de loi fédérale C-69, l'Office national de l'énergie (ONÉ), l'organisme responsable de la réglementation des activités pipelinières qui traversent les frontières provinciales et internationales, a été renommé Régie de l'énergie du Canada (REC) le 28 août 2019.

En plus du nouveau nom, les règlements qui relevaient auparavant de la Loi sur l'ONÉ sont maintenant assujettis à la Loi sur la REC, qui intègre les pratiques exemplaires de l'ONÉ, qui apporte certaines améliorations à la structure de gouvernance, renforce la sécurité et la protection environnementale et favorise une participation accrue et plus inclusive des autochtones et du public.

Le pipeline Trans-Nord de l'Ontario et du Québec est désormais régulé par la REC et nous effectuons la mise à jour de nos documents pour refléter ce changement. Pour en savoir plus à propos de la REC, visitez le : cer-rec.gc.ca/index-fra

PTNI demeure engagée à exercer ses activités de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement afin de protéger le public, l'environnement et le pipeline. Nous sommes impatients de collaborer avec la REC dans l'Est du pays, de même qu'avec la Alberta Energy Regulator (AER) dans l'Ouest, tout en continuant de respecter cet engagement au sein de toutes nos opérations.

Pratique, pratique, pratique !

En octobre dernier, Trans-Nord a réuni plusieurs membres de son équipe ainsi que des représentants de près de 30 organisations et agences afin d'effectuer un exercice d'intervention d'urgence à grande échelle au sein de la ville de Quinte West, en Ontario.

En collaboration avec les représentants locaux, les premiers intervenants et les entrepreneurs, une séance d'exercice et d'échange d'information s'échelonnant sur une période de deux jours a été planifiée et tenue avec des représentants de la REC, Environnement Canada et d'autres partenaires. L'exercice a permis à PTNI de s'exercer aux côtés d'experts en la matière d'organisations telles que L'Impériale, Shell et l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPÉ), mettant à l'épreuve son plan d'intervention d'urgence et de formation dans un scénario de commandement d'intervention en cas d'incident.

Pour en savoir plus au sujet de la planification et de la préparation de Trans-Nord en matière gestion des urgences, consultez notre site web : tnpi.ca

Travaux de débroussaillage - une voie vers la sécurité

Les pipelines réglementés de Trans-Nord aident à la livraison quotidienne de produits pétroliers raffinés, tels que l'essence, le diesel, le carburant d'aviation et le combustible de chauffage, aux gens et aux entreprises comme vous et vos voisins au Québec, en Ontario et en Alberta, et ce, à tous les jours.

Sur le long d'un pipeline se trouve une bande de terre parallèle à la ligne appelée « droit de passage ». PTNI est responsable de veiller à ce que ce droit de passage demeure accessible si la compagnie a besoin d'accéder au pipeline pour des travaux d'entretien ou dans le cas improbable d'une urgence, afin de protéger le pipeline, et ce, en travaillant avec les propriétaires fonciers et les entrepreneurs pour gérer les activités sur ou à proximité du pipeline, pour que les travaux soient réalisés en toute sécurité et afin de s'assurer qu'aucun danger situé sur le droit de passage ne puisse endommager le pipeline.

La végétation naturelle, comme l'envahissement d'herbes, les racines de buissons ou d'arbres dans le droit de passage, doit être régulièrement dégagée afin d'assurer un accès sécuritaire et facile au pipeline et afin de protéger le revêtement protecteur du pipeline contre les dommages causés par les racines qui pourraient entraîner la corrosion et, ultimement, des fuites.

Au cours des prochains mois, des travaux d'entretiens préventifs, tels que des fouilles d'intégrité, le débroussaillage et l'inspection des cours d'eau, seront effectués dans les villes suivantes :

- | | | |
|---------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Québec | • Brighton | • Leeds and the Thousand Islands |
| • Dorval | • Brockville | • Oshawa |
| • Laval | • Clarington | • Pickering |
| • Les Cèdres | • Cobourg | • Port Hope |
| • Montréal | • Cornwall | • Prescott |
| • Saint-Clet | • Edwardsburgh-Cardinal | • Quinte West |
| • Saint-Lazare | • Elizabethtown-Kitley | • South Dundas |
| • Vaudreuil-Dorion | • Greater Napanee | • South Stormont |
| Ontario | • Hamilton Township | • Spencerville |
| • Alnwick-Haldimand | • Ingleside | • Toronto |
| • Augusta | • Kingston | • Williamsburg |
| • Belleville | | |

Dans le cadre de notre programme d'entretien des pipelines, un débroussaillage est effectué régulièrement tout au long de l'année, lorsque les conditions météorologiques et le temps le permettent. PTNI communiquera avec les propriétaires fonciers de la région avant toute activité de défrichage et s'assurera que tous les permis requis sont obtenus.

Le débroussaillage se fait à l'aide de machines spécialisées et d'outils à main si requis, mais PTNI n'utilise pas de pesticides dans le cadre de ce travail. Des panneaux de signalisation peuvent être installés le long du droit de passage, pendant cette période, au besoin.

La sécurité du public, de l'environnement et du pipeline demeure notre priorité absolue. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration pour que les droits de passage du pipeline demeurent sûrs et dégagés.

Rappel important

Nous jouons tous un rôle important dans la sécurité des pipelines et la prévention des dommages.

**APPELEZ AVANT
D'EXCAVER**

info
excavation
L'alliance pour la protection
des infrastructures souterraines

ONTARIO
ONECALL

**APPELEZ LE 911 SI VOUS
SOUPEÇONNEZ UNE FUITE**

911

Les pipelines sont reconnus comme le moyen le plus sûr de transporter des produits pétroliers raffinés sur de longues distances. Bien que les fuites de pipeline soient très rares, il est important de connaître les signes et de savoir quoi faire en cas de soupçons d'une fuite.

Si vous soupçonnez une fuite en raison d'un écoulement ou d'une accumulation visible d'un produit pétrolier, d'une tache d'huile inhabituelle sur le sol ou de l'apparition d'un reflet ou de bulles dans l'eau, de l'odeur d'essence ou de pétrole, de la végétation décolorée ou morte près du pipeline ou du droit de passage...

- Déplacez-vous dans un endroit sûr
- Appelez le 911
- Puis appelez notre service d'urgence au **1-800-361-0608**

Votre sécurité et celle de l'environnement sont la priorité absolue de PTNI.